



LE PARTAGE DES
REVENUS DE LA
MUSIQUE
ENREGISTREE

VRAIS CHIFFRES ET
CONTREVERITES

Partage des revenus de la musique enregistrée : Les vrais chiffres

Pour définir exactement la réalité du partage des revenus des enregistrements produits en France, le SNEP a communiqué à la Mission Phéline les résultats d'une étude réalisée par Ernst&Young (E&Y) en octobre 2013.

L'objectif de cette étude était de répondre à deux questions :

- **Comment sont rémunérés les artistes ayant signé un contrat de droit français ?**
- **Quelles sont les marges des producteurs après prise en compte des coûts directs et indirects ?**

Il apparaissait en effet nécessaire de rétablir la vérité sur la répartition des revenus entre les différents acteurs de la chaîne de la musique, alors qu'une étude volontairement partielle et par conséquent, partielle, a contribué à fausser le débat. L'ADAMI revendique ainsi un partage qui soit plus favorable aux artistes, en avançant des chiffres surprenants et changeants.

Il est en premier lieu utile de se demander de quel revenu on parle. On parle d'un chiffre d'affaires qui a été amputé de moitié au cours de ces dix dernières années, sous le double effet du piratage et de la captation de valeur par les nouveaux acteurs de l'Internet.

Le chiffre d'affaires des productions locales est en effet passé de 660 millions d'euros en 2003 à 300 millions d'euros en 2013. Une valeur de 360 millions d'euros a donc été détruite sur cette période.

Cette dernière décennie a connu de profondes mutations technologiques qui ont transformé les habitudes de consommation de la musique.

Aujourd'hui, nombre d'internautes français ont migré vers des offres légales de musique en ligne, les nouveaux modèles économiques s'installent mais les revenus peinent encore à se reconstituer.

L'étude E&Y propose donc de regarder objectivement la répartition du chiffre d'affaires tel qu'elle existe aujourd'hui.

E&Y a réalisé cette étude à partir des systèmes d'information comptable des 3 sociétés auditées (Sony Music, Universal Music et Warner Music), garantissant ainsi le sérieux des éléments présentés.

Ont été analysées les recettes et dépenses des 117 albums localement produits en 2011 afin d'appréhender l'ensemble des ventes sur la durée de vie des albums.

• **Comment sont rémunérés les artistes ayant signé un contrat de droit français ?**

Ces 117 albums ont généré un chiffre d'affaires (net remises et retours) de 61,3 millions d'euros.

Sur ces 61,3 millions :

- les royalties nettes (hors incidence des avances non récupérées) versées aux artistes et/ou producteurs licenciés représentaient 10,8 millions d'euros,
- le montant des avances non récupérées atteignait 4 millions d'euros.

Au total, les sommes versées aux artistes et/ou producteurs licenciés ont atteint 14,8 millions soit 24% du chiffre d'affaires net qui se décomposent en :

- royalties issues des ventes : en moyenne 8% sur les exploitations physiques, 13% sur les exploitations en téléchargement et 13% sur les exploitations en streaming) : **8,1 millions d'euros → 55% des royalties perçues.**
- royalties issues du licensing : **2,7 millions d'euros → 18% des royalties perçues.**
- avances non récupérées **4 millions d'euros → 27% des royalties perçues.**

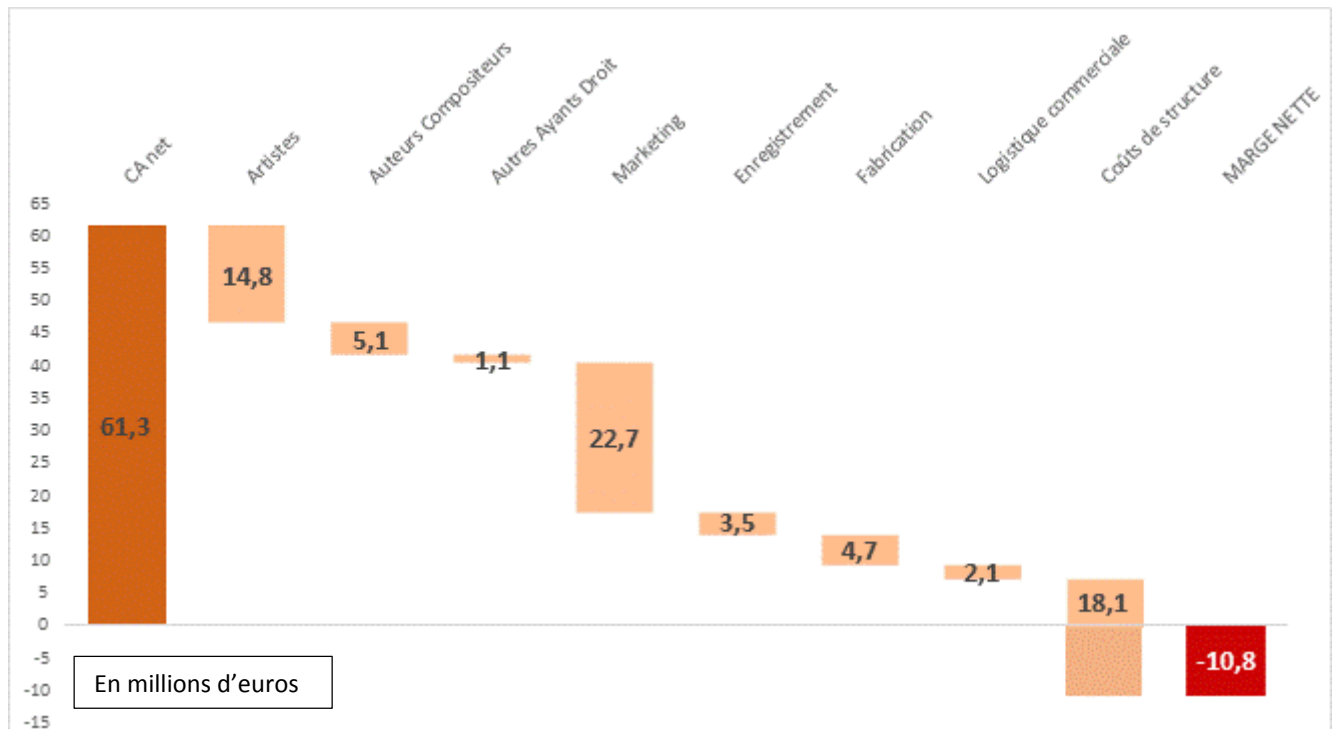
• **Si les artistes se partagent 24% du chiffre d'affaires net des productions locales, comment se répartissent les 76% restants ?**

Comment sont-ils dépensés par le producteur ? Et quelle marge nette réalise-t-il ?

L'étude a révélé les dépenses suivantes :

	Montant (millions d'€)	%
• CHIFFRE D'AFFAIRES NET	61,3	100%
→ Artistes	14,8	24,1%
→ Auteurs compositeurs	5,1	8,3%
→ Autres ayants droit	1,1	1,8%
→ Marketing	22,7	37,0%
→ Enregistrement	3,5	5,7%
→ Fabrication	4,7	7,7%
→ Logistique commerciale	2,1	3,4%
• MARGE BRUTE	7,3	11,9%
→ Coûts de structure	18,1	29,5%
• MARGE NETTE	-10,8	-17,6%

**Les productions locales sont déficitaires
(Base valeur gros net H.T.)**



Une fois les ayants droit rémunérés, les producteurs ont engagé des dépenses significatives pour enregistrer et fabriquer ces albums (13,4% du chiffre d'affaires net), pour les promouvoir (37% du chiffre d'affaires net) et les distribuer (3,4% du chiffre d'affaires net).

La marge brute dégagée est alors insuffisante pour couvrir la quote-part des frais de structure (locaux, frais de personnel...).

Au total, les nouveautés françaises produites auront généré une perte de 10,8 millions d'euros représentant 17,6% du chiffre d'affaires réalisé.

- **Les producteurs ne dégagent pas de profit de la production locale.**

Ils prennent tous les risques, perdent près de 11 millions d'euros, quand les autres ayants droit se partagent 21 millions d'euros ; un revenu assuré, représentant plus du tiers du chiffre d'affaires net, et ce, quelle que soit la rentabilité du projet.

En théorie, le partage des revenus entre producteurs et artistes devrait consister à partager les profits. Or pour 9 productions françaises sur 10, ceux-ci n'existent pas.

La production francophone s'opère donc dans des conditions déficitaires, sans aucune aide financière directe de l'Etat, contrairement au cinéma.

Les artistes perçoivent un quart du chiffre d'affaires réalisé.

Leur rémunération est plus importante sur les exploitations numériques que sur les exploitations physiques.

Si des mesures déstabilisantes devaient être prises, elles fragiliseraient un écosystème déjà très défavorable aux producteurs, mettant en péril l'avenir de la création musicale en France.

Partage des revenus de la musique enregistrée : Les principales idées reçues

- **Le streaming est une exploitation commerciale d'œuvres qui génère son propre chiffre d'affaires :**

VRAI

C'est une nouvelle manière de consommer la musique qui se substitue aux ventes physiques et/ou téléchargement. Le streaming n'a donc rien à voir avec les services de radiodiffusion soumis à la rémunération équitable, qui sont complémentaires aux modes d'exploitation principaux, tel le streaming.

- **Les artistes sont peu ou mal rémunérés sur le streaming :**

FAUX

Ils perçoivent, en moyenne et contractuellement, 13% d'un chiffre d'affaires qui croît d'année en année. En 2013, les artistes ont ainsi perçu 5 millions sur les 37 millions générés par l'exploitation de leurs œuvres en streaming, alors que, dans un marché émergent, les autres acteurs, et notamment les producteurs, peinent à se rémunérer.

Toutefois, ce nouveau mode de consommation est bien une rupture qui nécessite de penser la rémunération sur le long terme, plutôt que de concevoir une rémunération par stream qui n'est pas pertinente.

- **Il est dangereux de réguler un marché qui n'est pas arrivé à maturité :**

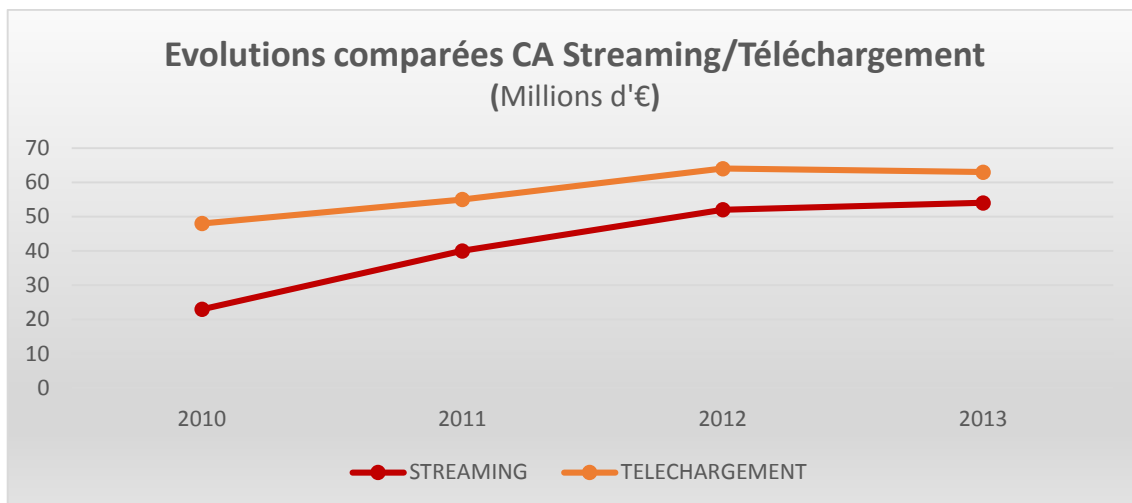
VRAI

Les courbes d'évolution comparées du chiffre d'affaires des deux modes de consommation numériques montrent qu'en toute hypothèse, les revenus du streaming dépasseront ceux du téléchargement en 2014. La rémunération des artistes sur le streaming fera alors jeu égal avec celle du téléchargement.

Ce dynamisme va s'accroître grâce à l'arrivée de nouveaux acteurs sur ce marché en 2014, comme FNAC, TF1 ou Beats Music, qui vont populariser ce mode de consommation et proposer de nouvelles formules d'abonnement.

Enfin, les plateformes de musique en ligne sont généralement des acteurs de dimension mondiale. Il serait difficile de leur faire appliquer des conditions d'exception française.

Chiffre d'affaires	2009	2012	2011	2012	2013
STREAMING	8	23	40	52	54
TELECHARGEMENT	38	48	55	64	63



- **Les producteurs ont baissé leur niveau d'investissement dans la production française :**
FAUX

Si le nombre de projets a baissé avec l'évolution du marché, les artistes sous contrat bénéficient aujourd'hui d'un accompagnement et d'un investissement plus soutenu qu'auparavant. Ainsi, l'investissement marketing moyen par album français commercialisé a progressé de 35% en 10 ans (328 000 euros en 2013 et 242 000 euros en 2012).

- **Les producteurs phonographiques ne reçoivent aucune aide financière directe de l'Etat :**
VRAI

Ils bénéficient depuis 2007 d'un crédit d'impôt qui représente environ 6,8 millions par an. C'est une aumône en comparaison des 600 millions alloués chaque année au cinéma (*), montant qui a quasiment (+88%) doublé en 10 ans.

(* Source : Rapport de la cour des comptes Avril 2014)

- **C'est l'Etat qui perçoit la plus grande part de la valeur sur une base consommateur (valeur détail TTC) :**
VRAI

La valeur détail (valeur payée par le consommateur) des productions françaises représente 92 millions d'euros (61,3 millions en valeur gros nette)

Base valeur détail TTC	
TVA	16,6%
Distributeurs	15,3%
Artistes	16,1%
Auteurs	6,9%
Coûts production et promotion	56,8%
Producteurs	-11,7%
	100%

Le partage de la valeur détail TTC



Alors que l'Etat perçoit la plus grande part du chiffre d'affaires généré, suivi de près par les artistes et les distributeurs (enseignes et plateformes), les producteurs sont les absents de cette répartition et ne font pas de bénéfices.